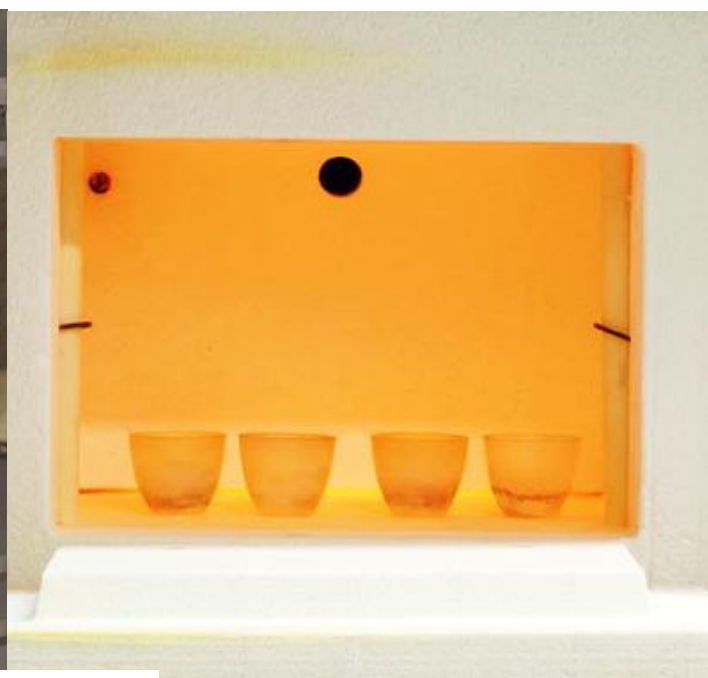


CERTIFICATION



Annexe de gestion administrative de la certification QB :34

Composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres en PVC



N° d'identification : QB34

N° de revision : 01

Date de mise en application : 18/05 /2020



TABLE DES MATIÈRES

Partie 1	Obtenir la certification	3
1.1	Dépôt d'une première demande d'admission	3
1.2	Demande d'admission complémentaire	5
1.3	Demande d'extension	5
Partie 2	Faire vivre la certification : les modalités de suivi	6
2.1	Modalités de contrôles du suivi.....	6
2.2	Revue de l'évaluation et décision	6
Partie 3	Dossiers de certification	8
3.1	Cas d'une demande de certification pour composition vinylique ($L^* \geq 82$, DOM-TOM).....	9
3.2	Cas d'une demande de certification pour une composition vinylique non résistante aux UV	9
3.3	Cas d'une demande de certification pour une composition vinylique dont le $L^* < 82$	9
3.4	Cas d'une demande de certification pour une composition vinylique dont le $L^* < 82$ matière destinée à être plaxée	10
3.5	Cas d'une demande de certification de fabriquer une composition vinylique certifiée	10
3.6	Cas d'une demande de certification de fabriquer une composition destinée aux parties non visibles des profilés de fenêtres	10
Partie 4	Les tarifs	36
4.1	Prestations afférentes à la certification QB	36
4.2	Recouvrement des prestations.....	37
4.3	Annulation d'un audit ou d'un essai par le demandeur / titulaire	38
4.4	Les tarifs.....	38



Partie 1

Obtenir la certification

1.1 Dépôt d'une première demande d'admission

1.1.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 (paragraphe 3.1).

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication en dehors de l'Espace Economique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'EEE qui cosigne la demande.

Cette disposition, incluant l'aspect financier, doit être validée dans la lettre type et les informations concernant le mandataire doivent être précisées dans la lettre type

A réception de la demande, le processus suivant est engagé :

- revue administrative et technique de la demande ;
- mise en œuvre de l'évaluation (audits et essais) ;
- revue de l'évaluation ;
- décision.

1.1.2 REVUE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE LA DEMANDE

A réception du dossier de demande, le CSTB vérifie que :

- toutes les pièces demandées dans le dossier de demande sont jointes ;
- les éléments contenus dans le dossier technique respectent les exigences du référentiel de certification.

La demande n'est recevable que si :

- la lettre de demande est complétée, signée et, le cas échéant, accompagnée du devis signé ;
- le demandeur maîtrise et assume la responsabilité des étapes suivantes : conception, fabrication, contrôle qualité, marquage, conditionnement ainsi que la mise sur le marché et précise les points critiques des différentes étapes ;
- tout aspect non effectué par le demandeur fait l'objet d'un contrat définissant les responsabilités respectives avec son prestataire. Le demandeur reste responsable de l'ensemble des opérations et de leur cohérence ;
- les produits objets de la demande respectent les normes de références et les spécifications techniques fixées dans la partie 2 du présent référentiel de certification ;
- les contrôles et essais concernant les produits objets de la demande, prévus dans le présent référentiel de certification et le document technique 34.02, sont mis en place depuis au moins 3 mois (cette durée peut être ajustée au cas par cas après validation de l'organisme certificateur)
- l'ensemble des documents demandés est joint à la demande, notamment les éléments contractuels de la relation demandeur/mandataire.

Le CSTB s'assure également de disposer de tous les moyens pour répondre à la demande et peut être amené à demander les compléments d'information nécessaires à la recevabilité du dossier lorsque celui-ci est incomplet.



Dès que la demande est recevable, le CSTB organise l'évaluation et informe le demandeur des modalités d'organisation (auditeur, durée d'audit, sites audités, laboratoires, produits prélevés, etc.).

1.1.3 MODALITES DE L'EVALUATION

Les contrôles exercés dans le cadre de la marque QB sont en général de deux types :

- les audits réalisés sur l'unité de fabrication ;
- les essais sur les produits.
- Ils peuvent être complétés par d'autres évaluations, par exemple l'exploitation des registres de contrôle postérieurement à l'audit, une évaluation de la compétence de l'assistance technique du titulaire, ...
- Les évaluations donnent lieu à un rapport : rapport d'audit, rapport d'essais...
- Dans le cas d'une non-satisfaction d'une exigence du référentiel, les rapports sont accompagnés de fiches d'écarts, avec demande dans un délai prescrit de proposition d'action corrective par le demandeur.
- Les rapports peuvent mentionner des points sensibles. Ces derniers signalent des dérives sur la performance du produit/service. Ils ne requièrent pas d'actions correctives. Toutefois, ils sont analysés dans le cadre de la prochaine évaluation et peuvent être requalifiés en écarts en cas de dérive ayant entraîné une non-satisfaction aux exigences du référentiel.

1.1.4 REVUE DE L'EVALUATION ET DECISION

Le CSTB évalue les rapports d'essais et d'audits établis et adressés au demandeur (revue d'évaluation)..

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le demandeur doit présenter, pour chaque écart, les actions mises en place ou envisagées avec un délai de mise en application pertinent au regard de l'écart constaté. Les personnes responsables des actions à mettre en place doivent aussi être indiquées.

Le CSTB analyse la pertinence de la réponse et peut demander la réalisation d'un contrôle complémentaire pour vérifier la mise en place d'actions correctives (audit complet ou partiel et/ou essais/vérification documentaire).

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité durabilité, une synthèse de l'ensemble des résultats d'évaluation de façon anonyme.

Sur la base des résultats de l'ensemble de l'évaluation, le CSTB prend l'une des décisions suivantes :

- accord de certification, avec ou sans observations ;
- refus de certification, en motivant le refus.

En cas de décision positive de certification, le CSTB adresse le certificat QB au demandeur qui devient à cette occasion titulaire du droit d'usage de la marque QB.

Les certificats sont émis sans date de validité.

Le demandeur peut contester la décision prise en adressant une demande conformément aux Exigences Générales de la marque QB. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

Annexe de gestion administrative de la certification QB

Composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres en PVC



L'attribution du droit d'usage ne saurait en aucun cas substituer la responsabilité du CSTB à celle qui incombe légalement à l'entreprise titulaire du droit d'usage de la marque QB.

Le titulaire peut alors communiquer sur sa certification conformément aux modalités définies en partie 2 du référentiel de certification.

1.2 Demande d'admission complémentaire

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables.

1.3 Demande d'extension

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables.



Partie 2

Faire vivre la certification : les modalités de suivi

Pendant toute la durée de la certification, le titulaire doit :

- Respecter les exigences et les modalités de marquage décrites dans la partie 2 du référentiel de certification ;
- Mettre à jour son dossier de certification en utilisant les modèles fournis en partie 3 de la présente Annexe ;
- Informer systématiquement le CSTB de tout changement d'une des caractéristiques du produit certifié, et/ou de son organisation susceptible d'avoir une incidence sur la certification.

En outre, le CSTB se réserve le droit de faire effectuer tout contrôle (visites, essais, vérifications....) qu'il estime nécessaire suite :

- à une modification concernant le produit certifié ou l'organisation qualité des entités de fabrication ;
- à des réclamations, contestations, litiges, etc, ... dont il aurait connaissance et relatifs à l'usage de la marque QB ;

En cas de litiges avec des utilisateurs, les contrôles peuvent comporter des prélèvements ou des essais sur les lieux d'utilisation (dans ce cas, le titulaire est invité à se faire représenter pour y assister).

2.1 Modalités de contrôles du suivi

Le suivi des produits certifiés comprend des audits de suivi de l'unité de fabrication et/ou des essais sur les produits.

Il comporte également la surveillance de l'utilisation de la marque et des logos sur les produits, emballages et tout support de communication.

Les rapports sont accompagnés, le cas échéant, de fiches d'écarts, avec demande dans un délai prescrit de proposition d'action corrective par le titulaire

Les modalités de suivi (audits et essais) sont fonction :

- de la certification ISO 9001 ou non du titulaire, conformément à la partie 2 du présent référentiel de certification ;
- des décisions prises suite aux contrôles (audits et essais) précédents ;

Avant d'engager le processus de suivi, le CSTB réalise une revue administrative et technique du dossier de certification afin de s'assurer qu'aucune modification impactant cette dernière n'est à prendre en considération.

2.2 Revue de l'évaluation et décision

Annexe de gestion administrative de la certification QB

Composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres en PVC



Le CSTB évalue les rapports d'essais et d'audits établis et adressés au titulaire (revue d'évaluation).

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le titulaire doit présenter, pour chaque écart, les actions mises en place ou envisagées avec un délai de mise en application pertinent au regard de l'écart constaté. Les personnes responsables des actions à mettre en place doivent aussi être indiquées.

Le CSTB analyse la pertinence de la réponse et peut demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité Durabilité, une synthèse de l'ensemble des résultats d'évaluation de façon anonyme

En fonction des résultats de l'ensemble des contrôles, le CSTB conclut sur l'évaluation et notifie la conclusion au titulaire, qui peut être :

- conclusion de maintien du certificat, ou
- décision de sanction conformément aux Exigences Générales de la marque QB.

Lorsqu'il y a sanction, celle-ci est exécutoire à dater de sa notification. Le choix de sanction dépend du degré de gravité de l'écart constaté. Les notifications de sanction touchant au droit d'usage sont signées par la Direction du CSTB.

Les frais liés aux contrôles complémentaires, occasionnés par les sanctions ou après analyse des rapports, sont à la charge du titulaire.

Les titulaires sont responsables du droit d'usage de la marque QB relatif au produit considéré et s'engagent à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément au référentiel de certification.

Toute suspension ou tout retrait du droit d'usage de la marque QB entraîne l'interdiction d'utiliser la marque QB et d'y faire référence. Cette obligation vaut non seulement pour le titulaire mais aussi pour l'ensemble du réseau commercial de sa société ainsi que pour les négociants appelés à distribuer ses produits.

Toute la documentation (documents techniques et commerciaux, étiquettes, affiches, publicité, sites Internet etc.) ne doit plus faire état de la marque QB pour le produit objet d'une suspension ou d'un retrait (erratum et/ou retraitage).

Le titulaire peut contester la décision prise en adressant une demande conformément aux Exigences Générales de la marque QB. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.



Partie 3

Dossiers de certification

Dossier de certification de composition vinylique destinée à l'extrusion des profilés de fenêtres en PVC, $L \geq 82$, $L < 82$, $L < 82$ pour le cas des matières destinées à être placées, Dom – Tom, non résistante aux UV

La demande est établie par le détenteur de la formule pour chaque composition vinylique selon les cas et modèles définis ci-après. Cette demande est à formuler en 1 original sur papier à en-tête du demandeur en langue française et l'ensemble est à adresser au CSTB.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication située en dehors de l'Espace Économique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'Espace Économique Européen qui cosigne la demande.

La référence de la composition doit être précisée. Une composition vinylique est définie par une formulation et une couleur donnée. Les différents composants de la formulation (référence, quantité, fournisseur) sont communiqués à titre confidentiel à l'organisme certificateur.

tout produit en provenance d'un distributeur ne peut pas être validé dans les compositions qualifiées. La référence des éléments constitutifs est celle du fabricant et non celle du distributeur.

Toute modification dans les caractéristiques de la composition vinylique ou dans les différents composants par rapport à celles ou ceux définis dans le dossier de certification initiale devra être signalée à l'organisme certifié qui étudiera s'il y a lieu d'effectuer des essais complémentaires (voir §2.3.4 du référentiel)

Note : les versions électroniques des modèles de lettre et fiches peuvent être obtenues auprès du CSTB

Dossier de certification de fabriquer une composition vinylique certifiée ou une matière traitée/recyclée

Dans le cas de demande d'admission

Le demandeur établit un dossier de demande contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 5 ou 6, -
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 5 ou 6, -

Les informations suivantes doivent être jointes à ce dossier :

1. définition/description de la fabrication

- constituants des produits
- conditions de fabrication :

Organisation générale de la production, -

Moyens de production, -

Description schématique du processus de fabrication (avec description des différents postes de fabrication),

Description du conditionnement et des conditions de stockage, -

Description du marquage -

2. caractéristiques générales du site de fabrication

Organigramme général de l'usine et celui du service responsable de la qualité, indépendant - des services de production,



liste des produits fabriqués sur le site, -

production annuelle

3. moyens de contrôle

description du plan et des moyens de contrôle, -

description de l'organisation des contrôles en usine conformément au document technique 34.02 du référentiel de certification.

4. documents annexes

certificat d'étalonnage ou de vérification métrologique des appareils utilisés, -

procédures écrites

documents techniques -

3.1 Cas d'une demande de certification pour composition vinylique ($L^* \geq 82$, DOM-TOM)

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 1 ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 1 ;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 1 bis.

3.2 Cas d'une demande de certification pour une composition vinylique non résistante aux UV

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type 2.
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 2 ;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 2 bis.

3.3 Cas d'une demande de certification pour une composition vinylique dont le $L^* < 82$

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type 3.
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 3 ;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 3 bis.



3.4 Cas d'une demande de certification pour une composition vinylique dont le L* < 82 matière destinée à être plaxée

Le demandeur établit un dossier contenant :

- Une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre type 4
- Une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche type 4
- Une fiche technique par produit selon la fiche type 4 bis

3.5 Cas d'une demande de certification de fabrication d'une composition vinylique certifiée

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type5;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type5;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 5 bis.

3.6 Cas d'une demande de certification de fabrication d'une composition retraitée ou recyclée destinée aux parties non visibles des profilés de fenêtres

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type 6;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 6;



LETTRE-TYPE 1

MARQUE QB – composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION D'UNE COMPOSITION VINYLIQUE

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DBV
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de certification d'une composition vinylique destinée à l'extrusion des profilés de fenêtres**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB :

- pour la certification de la composition vinylique dont le $L^* \geq 82$ /destinée au DOM – TOM *
- et pour la dénomination commerciale suivante :..... (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres

- **RAYER LA MENTION INUTILE**

(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres .

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
représentant
légal du demandeur/ titulaire**

(2) Date et signature du

dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

FICHE-TYPE 1
MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____

- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.



FICHE-TYPE 1 BIS
MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

IDENTIFICATION DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

Les caractéristiques d'identification de la composition définies selon les modalités du document technique n°1 du référentiel sont annoncées par le fabricant et soumises aux vérifications d'admission.

Les valeurs indiquées doivent correspondre aux valeurs nominales établies d'après l'exploitation statistique du contrôle qualité du demandeur.

Référence commerciale : <référence commerciale>

Masse volumique (g.cm⁻³) : <masse volumique>

Taux de cendres (%) : <taux de cendres>

DHC (min) : <DHC>

Température du bain d'huile (°C) : 190 200

Point Vicat (°C) : <température Vicat>

Module d'élasticité en flexion (MPa) : <module>

Colorimétrie (2°) : L* = <L*> ± 1
 a* = <a*> ± 0,5
 b* = <b*> ± 0,8

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

NATURE	REFERENCE	FOURNISSEUR	QUANTITE



LETTRE-TYPE 2

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION D'UNE COMPOSITION VINYLIQUE

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DBV
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de certification d'une composition vinylique non résistante aux UV destinée aux parties non visibles des profilés de fenêtres**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB :

- pour La certification de la composition vinylique citée en objet
- et pour la dénomination commerciale suivante : (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

⁽²⁾ <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB – composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
représentant
légal du demandeur/ titulaire**

⁽²⁾ **Date et signature du**

dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

FICHE-TYPE 2

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____

- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.



FICHE-TYPE 2 BIS
MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

IDENTIFICATION DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

Les caractéristiques d'identification de la composition définies selon les modalités du document technique n°5 du référentiel sont annoncées par le fabricant et soumises aux vérifications d'admission.

Les valeurs indiquées doivent correspondre aux valeurs nominales établies d'après l'exploitation statistique du contrôle qualité du demandeur.

Référence commerciale : <référence commerciale>

Masse volumique (g.cm⁻³) : <masse volumique>

Point Vicat (°C) : <température Vicat>

Module d'élasticité en flexion (MPa) : <module>

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

NATURE	REFERENCE	FOURNISSEUR	QUANTITE



LETTRE-TYPE 3

MARQUE QB composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION D'UNE COMPOSITION VINYLIQUE

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DBV
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de certification d'une composition vinylique destinée à l'extrusion des profilés de fenêtres**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB :

- pour la certification de la composition vinylique dont le $L^* < 82$,
- et pour la dénomination commerciale suivante :..... (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB . composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB – composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
représentant
légal du demandeur/ titulaire**

**(2) Date et signature du
dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »**

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

FICHE-TYPE 3

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____

- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.



FICHE-TYPE 3 BIS

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

IDENTIFICATION DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

Les caractéristiques d'identification de la composition définies selon les modalités du document technique n° 6 du référentiel sont annoncées par le fabricant et soumises aux vérifications d'admission.

Les valeurs indiquées doivent correspondre aux valeurs nominales établies d'après l'exploitation statistique du contrôle qualité du demandeur.

Référence commerciale : <référence commerciale>

Masse volumique (g.cm^{-3}) : <masse volumique>

Taux de cendres (%) : <taux de cendres>

DHC (min) : <DHC>

Température du bain d'huile (°C) : 190 200

Point Vicat (°C) : <température Vicat>

Module d'élasticité en flexion (MPa) : <module>

Colorimétrie (2°) : $L^* = \langle L^* \rangle \pm 1$

$a^* = \langle a^* \rangle \pm 0,5$

$b^* = \langle b^* \rangle \pm 0,8$

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

NATURE	REFERENCE	FOURNISSEUR	QUANTITE



LETTRE-TYPE 4

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION D'UNE COMPOSITION VINYLIQUE DESTINEE A
ETRE PLAXEE

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DBV
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de certification d'une composition vinylique destinée à l'extrusion des profilés de fenêtres**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB :

- pour la certification de la composition vinylique dont le L* < 82 matière destinée à être plaxée
- et pour la dénomination commerciale suivante :..... (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres .

(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB – . composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
représentant
légal du demandeur/ titulaire**

(2) Date et signature du

dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

FICHE-TYPE 4

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____

- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.



FICHE-TYPE 4 BIS

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profilles de fenêtrés

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

IDENTIFICATION DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

Les caractéristiques d'identification de la composition définies selon les modalités du document technique n° 6 du référentiel sont annoncées par le fabricant et soumises aux vérifications d'admission.

Les valeurs indiquées doivent correspondre aux valeurs nominales établies d'après l'exploitation statistique du contrôle qualité du demandeur.

Référence commerciale : <référence commerciale>

Masse volumique (g.cm⁻³) : <masse volumique>

Point Vicat (°C) : <température Vicat>

Colorimétrie (2°) : L* = <L*> ± 2

a* = <a*> ± 1

b* = <b*> ± 1,5

module d'élasticité en flexion (MPa) :

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

NATURE	REFERENCE	FOURNISSEUR	QUANTITE



LETTRE-TYPE 5

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION DE FABRICATION D'UNE COMPOSITION
VINYLIQUE CERTIFIEE

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DBV
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de certification de fabrication d'une composition vinylique certifiée destinée à l'extrusion des profilés de fenêtres**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB :

- Pour la fabrication dans l'unité suivante : (raison sociale, adresse) de la composition vinylique dont la dénomination commerciale est la suivante : (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres

(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB – composition vinylique et sa fabrication pour profilés de fenêtres

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
représentant
légal du demandeur/ titulaire**

(2) Date et signature du

dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

FICHE-TYPE 5

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____

- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.



FICHE-TYPE 5 BIS

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

CARACTERISTIQUES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

IDENTIFICATION DE LA COMPOSITION VINYLIQUE

Les caractéristiques d'identification de la composition définies selon les modalités du document technique n°1 du référentiel sont annoncées par le fabricant et soumises aux vérifications d'admission.

Les valeurs indiquées doivent correspondre aux valeurs nominales établies d'après l'exploitation statistique du contrôle qualité du demandeur.

Référence commerciale : <référence commerciale>

Masse volumique (g.cm^{-3}) : <masse volumique>

Taux de cendres (%) : <taux de cendres>

DHC (min) : <DHC>

Température du bain d'huile (°C) : 190 200

Point Vicat (°C) : <température Vicat>

Module d'élasticité en flexion (MPa) : <module>

Colorimétrie (2°) :
 $L^* = \langle L^* \rangle \pm 1$
 $a^* = \langle a^* \rangle \pm 0,5$
 $b^* = \langle b^* \rangle \pm 0,8$

ELEMENTS CONSTITUTIFS de la composition vinylique certifiée à fournir (doivent etre identiques à ceux déposés par le détenteur de la composition vinylique certifiée)

LETTRE d'accord à fournir dans le cas où la demande concerne un fabricant qui n'est pas le détenteur de la composition vinylique certifiée.



LETTRE-TYPE 6

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION DE FABRICATION D'UNE COMPOSITION
RETRAITEE OU RECYCLEE DESTINEE AUX PARTIES NON VISIBLES DES PROFILES DE
FENETRES

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DBV
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de certification de fabrication d'une composition retraitée ou recyclée destinée aux parties non visibles des profilés de fenêtres**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB :

- Pour la fabrication dans l'unité suivante : (raison sociale, adresse) ;
- et pour la composition référencée suivante :..... ERMa/ERMb/RMa *

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

- Rayer la mention inutile

(²) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB – composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
représentant
légal du demandeur/ titulaire**

(²) Date et signature du

dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

FICHE-TYPE 6

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtres

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

UNITE DE FABRICATION :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

- Système de management de la qualité certifié (4) : ISO 9001

FABRICANT (si différent de l'unité de fabrication) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) :

- Nom et qualité du correspondant (si différent) :

- Numéro d'identifiant TVA (3) :

- Adresse électronique :

- Site internet :

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale :

- Adresse :

- Pays : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____

- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.

FICHE-TYPE 7

MARQUE QB - composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRODUIRE DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'ADMISSION PAR TOUT DEMANDEUR (INDUSTRIEL, IMPORTATEUR, DISTRIBUTEUR,...) DONT LE DROIT D'USAGE A ETE RETIRE SUITE A UNE SANCTION

1. Cas d'un acte de pratique commerciale trompeuse en application des articles L 121-2 à L121-5 du code de la consommation (Emission d'une fausse attestation et/ou d'un faux certificat indiquant que des produits sont certifiés par le CSTB alors qu'ils ne le sont pas)

Manquement aux engagements en matière de bon usage de la marque de certification

Le demandeur est responsable de définir et réaliser toute action qu'il jugera nécessaire pour remédier durablement aux causes et aux conséquences de ses engagements en matière de bon usage de la marque de certification.

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CURATIVES	<ul style="list-style-type: none"> Liste des acteurs avec leurs coordonnées complètes (clients, prospects, contrôleurs techniques...) ayant été destinataires de fausses attestations/faux certificats ; à défaut, la liste des acteurs (clients, prospects, contrôleurs techniques...) ayant été contactés au cours des 24 derniers mois. 	<input type="checkbox"/> Liste transmise <input type="checkbox"/> Liste non transmise <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Liste des clients avec leurs coordonnées complètes ayant reçu des produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification ; à défaut la liste des clients au cours des 24 derniers mois. 	<input type="checkbox"/> Liste transmise <input type="checkbox"/> Liste non transmise <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant ces acteurs de la non-validité des fausses attestations/faux certificats dont ils ont été destinataires. 	<p><i>Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des acteurs et, au minimum, auprès de 5 clients et contrôleurs techniques.</i></p> <input type="checkbox"/> Information réalisée et corroborée par les acteurs <input type="checkbox"/> Information non réalisée ou partiellement réalisée <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant les clients de produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification. 	<p><i>Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des clients et, au minimum, auprès de 5 clients</i></p> <input type="checkbox"/> Information réalisée corroborée par les acteurs <input type="checkbox"/> Information non réalisée ou partiellement réalisée <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Action menée envers la(les) personne(s) responsable(s) de la formalisation et de la diffusion des fausses attestations/faux certificats et/ou de la livraison de produits indûment marqués. 	<input type="checkbox"/> Action pertinente <input type="checkbox"/> Action non pertinente <i>Commentaires :</i>

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONSTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CORRECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Preuves d'information/de sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'entreprise aux pratiques commerciales trompeuses (ex : fiche de présence signée, support d'information ...). 	<input type="checkbox"/> Preuve(s) pertinente(s) <input type="checkbox"/> Preuve(s) non pertinente(s) <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions déontologiques. 	<input type="checkbox"/> Définies <input type="checkbox"/> Non définies <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de l'ensemble du personnel de l'entreprise à respecter les dispositions déontologiques (ex : contrat de travail, engagement individuel ...). 	<input type="checkbox"/> Engagements disponibles <input type="checkbox"/> Engagements non disponibles <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Planification d'audits internes de respect des dispositions déontologiques : * premier audit interne planifié, au plus tard, dans les trois mois à partir de la date de la demande d'admission auprès du CSTB, * audits internes planifiés suivant une fréquence annuelle. 	<input type="checkbox"/> Planification conforme <input type="checkbox"/> Planification non conforme <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'engagement du responsable de l'entreprise à : * donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées de l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues ; * accepter la facturation annuelle de deux jours d'audit supplémentaire répartis sur l'année au barème de l'application en vigueur ; Nota : cet audit aura pour objet de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des actions, sur base documentaire et in situ. 	<input type="checkbox"/> Lettre d'engagement disponible <input type="checkbox"/> Lettre d'engagement non disponible <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées complètes l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues. 	<i>Le CSTB procédera à des sondages, pendant deux ans à partir de la date de demande d'admission auprès du CSTB, auprès de 5 % des destinataires des offres et, au minimum, auprès de 5 destinataires.</i>
ACTIONS PREVENTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant, preuves de déploiement de la charte de déontologie dans les filiales de l'entreprise. 	<input type="checkbox"/> preuve(s) pertinente(s) <input type="checkbox"/> preuve(s) non pertinente(s), <i>Commentaires :</i>

Toutes les actions requises sont disponibles, définies, pertinentes ou conformes. La demande d'admission peut être introduite.

Toutes les actions requises ne sont pas disponibles. La recevabilité de la demande d'admission ne peut pas être prononcée.

ANALYSE REALISEE PAR (Nom responsable et/ou gestionnaire d'application) :

DATE : __ / __ / ____

VISA :

VALIDATION PAR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL (Nom) :

DATE : __ / __ / ____

VISA :



Partie 4 Les tarifs

La présente partie a pour objet de définir le montant des prestations afférentes à la certification QB et de décrire les modalités de recouvrement.

La certification QB comprend les prestations suivantes :

- Gestion (développement et mise en place d'une application, instruction de la demande, fonctionnement d'application de certification)
- Droit d'usage de la marque QB
- Essais ; Prélèvement ;
- Audits ;
- Contrôles complémentaires ou supplémentaires ;
- Frais de déplacement.

4.1 Prestations afférentes à la certification QB

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Recouvrement des prestations
<u>Gestion :</u> Développement et mise en place d'une application, instruction de la demande de certification	Participation à la mise en place de la marque QB dont l'élaboration du référentiel de certification. Prestations comprenant l'examen des dossiers de demande, les relations avec les demandeurs, les laboratoires, les auditeurs et l'évaluation des résultats de contrôles	➤ . <i>Demande initiale / demande extension : Cf § 4.2.1.</i>
<u>Gestion :</u> Fonctionnement de l'application de certification	Prestations comprenant la gestion des dossiers des produits certifiés, les relations avec les titulaires, les laboratoires, les auditeurs, la publication des données certifiées, certificats, l'évaluation des résultats de contrôle, les actions de communication sectorielle	. <i>Surveillance : Cf § 4.2.2</i>
Droit d'usage de la marque QB	Ce droit d'usage contribue : - à la défense de la marque QB : ➔ dépôt et protection de la marque, conseil juridique, traitement des appels et usages abusifs (prestations de justice) ; - à la promotion générique de la marque QB ; - au fonctionnement général de la marque QB (gouvernance, etc.)	➤ <i>Demande initiale / demande extension : Cf § 4.2.1.</i> ➤ <i>Surveillance : Cf § 4.2.2</i>

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
Essais	Prestations d'essais des laboratoires. Prestations comprenant la préparation et le prélèvement lui-même	<p>Les tarifs des laboratoires sont diffusés sur demande.</p> <p>Il ne sera pas facturé de montant inférieur à une demi-journée si le prélèvement est réalisé en dehors de l'audit.</p> <p>Le demandeur/titulaire fournit à titre gracieux les échantillons et les met à disposition à l'adresse du laboratoire.</p> <p>Les frais relatifs aux droits et taxes à l'importation sont à la charge du demandeur de l'essai ; le demandeur acquitte tous droits et taxes avant l'expédition des échantillons.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Demande initiale / demande extension : Cf § 4.2.1.</i> ➤ <i>Surveillance : Cf § 4.2.2.</i>
Audit	. Prestations comprenant la préparation de l'audit, l'audit lui-même, le rapport, et, le cas échéant, le suivi des actions correctives mentionnées dans les fiches d'écart.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>. Demande initiale / demande extension : Cf § 4.2.1.</i> <p><i>Surveillance : Cf § 4.2.2</i></p>
Contrôles complémentaires / supplémentaires.	Prestations entraînées par les contrôles supplémentaires ou essais de vérification complémentaires qui peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'insuffisances ou anomalies décelées par les contrôles courants.	. Ces prestations sont à la charge du demandeur/titulaire selon les tarifs en vigueur, diffusés à la demande. Les frais des contrôles complémentaires / supplémentaires sont facturés et payés avant réalisation des prestations
Frais de déplacement		. S'ils ne sont pas intégrés dans la prestation « audit », les frais de déplacement sont facturés après la réalisation de chaque audit

4.2 Recouvrement des prestations

4.2.1 DEMANDE INITIALE / DEMANDE D'EXTENSION

Le droit d'inscription et les frais relatifs aux prestations d'instruction et d'audit facturés dans le cadre d'une demande d'admission ou d'extension du droit d'usage de la marque sont payables en une seule fois au moment du dépôt de la demande, en vue de son enregistrement officiel.

Ces frais restent acquis même au cas où le droit d'usage n'est pas accordé ou étendu.

S'ils ne sont pas intégrés dans la prestation « audit », les frais de déplacement sont facturés après la réalisation de chaque audit.

Ces frais restent acquis même au cas où le droit d'usage de la marque QB ne serait pas accordé, étendu ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.

4.2.2 SURVEILLANCE

Les frais relatifs aux prestations annuelles de gestion, d'audit, d'essais, de prélèvement sont facturés au cours du premier trimestre de chaque année et restent acquis en cas de non reconduction, de retrait, d'annulation ou de suspension du droit d'usage de la marque QB en cours d'année.



S'ils ne sont pas intégrés dans la prestation « audit », les frais de déplacement sont facturés après la réalisation de chaque audit

4.2.3 NON PAIEMENT DES SOMMES DUES

Le demandeur ou le titulaire du droit d'usage de la marque QB doit s'acquitter de tous les frais dans les conditions prescrites. Toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par le CSTB, des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre du présent référentiel de certification.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai d' un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, toute sanction prévue dans les Exigences Générales de la marque QB peut être prise pour l'ensemble des produits admis du titulaire

4.3 Annulation d'un audit ou d'un essai par le demandeur / titulaire

Pour tout audit annulé par le demandeur/titulaire, moins de 30 jours avant la date de l'audit, le CSTB peut facturer une somme forfaitaire à titre de dommages et intérêts :

- facture de 25% de l'audit si annulation 1 mois avant l'audit ;
- facture de 50% de l'audit si annulation entre 1 mois et 15 jours avant l'audit ;
- facture de 75% de l'audit si annulation moins de 15 jours avant l'audit ;

Dans le cas où les frais de déplacement et d'hébergement engagés par le CSTB ne font pas l'objet d'un forfait, ils seront également facturés si le CSTB ne peut se faire rembourser.

Le demandeur/titulaire n'est pas tenu de verser cette somme forfaitaire dans l'hypothèse où il peut apporter la preuve que cette annulation est la conséquence directe d'un cas de force majeure tel que défini dans le droit français

4.4 Les tarifs

Les tarifs font l'objet d'une révision annuelle, sous forme de barème édité par le CSTB. Cette révision est décidée après consultation du Comité durabilité.

Le refus par un titulaire de la révision annuelle des tarifs entraîne, de fait, un arrêt volontaire de sa part du droit d'usage de la marque QB pour ses produits certifiés.